

**Séance ordinaire du 12 décembre 2023
Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de PORTE-DE-SAVOIE**

Délibération n°12122023D02

Objet : Enfance et Education – Organisation du temps scolaire

Date de la convocation et de l'affichage : 6 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Le 12 décembre 2023, le conseil municipal de la commune de PORTE-DE-SAVOIE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence du Maire, Franck VILLAND.

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Franck VILLAND	X			
Jean-Jacques BAZIN	X			
Caroline LEVANNIER	X			
Jacques VELTRI	X			
Martine BANNAY-CODET	X			
Serge GUILLEMAT	X			
Evelyne FOURNIER	X			
Patrick CHAPUIS	X			
Daniel GALLET	X			
Gilbert LOYET	X			
Annie BERARD	X			
Christine CARREL	X			
Jean-Marie GUILLOT	X			
Chantal GIRAUD	X			
Roger BILLARD		X		Jacques VELTRI
Régine DUCRET		X		Chantal GIRAUD
André VIBOUD	X			
Lionel CORDEL	X			
Fabien CHAMPONNOIS	X			
Séverine DEBERNARDI		X		Christine CARREL
Sarah HENICKE		X		Annie BERARD

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20231215-12122023D02-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2023

Nom complet	Présents	Absents représentés	Absents excusés	Nom du mandataire le cas échéant
Jean-Luc PLAGNOL		X		Francine BORDON
Daniel LABORET	X			
Francine BORDON	X			
Ghislain GARLATTI	X			
Elodie DA SILVA	X			
Mylène AVILA	X			
Aly DIARRA			X	
Yves GOAËR		X		Ghislain GARLATTI

Secrétaire de séance : Daniel GALLET

Rapporteur : Caroline LEVANNIER, Adjointe au Maire en charge des Finances, de l'Enfance et de la Jeunesse

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

La réforme de l'organisation du temps scolaire a été instaurée par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 qui prévoyait la semaine de classe sur quatre jours et demi afin d'étaler l'apprentissage des éléments fondamentaux sur cinq matinées. Depuis le 27 juin 2017, un décret permet aux communes qui le souhaitent de déroger au décret du 24 janvier 2013 en organisant la semaine scolaire sur quatre jours. Il s'agit d'une dérogation au cadre général.

Au premier semestre 2018, les communes historiques de Francin et de Les Marches, après consultation des conseils d'école, avaient sollicité cette dérogation auprès du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale. La dérogation, accordée pour une durée de trois ans, a été renouvelée en 2021 et doit être renouvelée en 2024.

Les conseils d'école des trois écoles publiques de la commune se sont prononcés, en octobre et novembre 2023, pour le maintien de l'organisation de la semaine de classe sur 4 jours, avec les horaires suivants :

Ecole primaire de Francin

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30 / 11h30	8h30 / 11h30	8h30 / 11h30	8h30 / 11h30
Après-midi	13h30 / 16h30	13h30 / 16h30	13h30 / 16h30	13h30 / 16h30

Ecole maternelle Crincaillé

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30 / 11h45	8h30 / 11h45	8h30 / 11h45	8h30 / 11h45
Après-midi	13h45 / 16h30	13h45 / 16h30	13h45 / 16h30	13h45 / 16h30

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20231215-12122023D02-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2023

Ecole élémentaire Crincaillé

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30 / 12h00	8h30 / 12h00	8h30 / 12h00	8h30 / 12h00
Après-midi	14h00 / 16h30	14h00 / 16h30	14h00 / 16h30	14h00 / 16h30

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** de l'organisation du temps scolaire sur quatre jours de classe par semaine
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à adresser au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale une demande de dérogation.

Fait et délibéré à PORTE-DE-SAVOIE le 12 décembre 2023

Mis en ligne sur le site internet de la commune à compter du

Le Maire certifie sous la responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été transmis au représentant de l'Etat le

Le Maire,
Franck VILLAND



Le secrétaire de séance,
Daniel GALLET

Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20231215-12122023D02-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2023



Accusé de réception en préfecture
073-200083681-20231215-12122023D02-DE
Date de réception préfecture : 15/12/2023